

Rapport d'activité

France Hydro Électricité

2013



PRÉAMBULE

2013 ne nous aura pas permis de nous affranchir des menaces et incertitudes qui pèsent sur la filière de la petite hydroélectricité. Certains chantiers sont restés en suspens, tandis que d'autres continuent d'occuper nos esprits et nos agendas ! Révision des classements et mise en conformité des ouvrages, concrétisation du potentiel, révision des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables... Nous avons porté nos convictions dès que l'opportunité nous en a été donnée afin que l'hydroélectricité soit partie prenante des débats et pour que ses qualités soient reconnues.

La Transition Énergétique, dont le profil s'esquisse un peu plus précisément de mois en mois, présage d'un tournant crucial pour l'ensemble du paysage énergétique français. En témoignent l'évolution des mécanismes de soutien au niveau national et la révision des aides d'État au niveau européen, qui pourraient considérablement modifier notre filière telle que nous la connaissons.

2 *Nous sommes forts d'une énergie propre et belle qui nous rassemble. Une énergie qui mérite d'être défendue et reconnue de tous. Mais les défis que nous avons à relever sont nombreux et ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à nous faire entendre. Cette année encore, vous avez été nombreux à nous rejoindre et nous accorder votre confiance. Nous puisons dans votre fidélité et votre soutien notre force pour mettre en pratique les convictions qui nous caractérisent : faire plus, faire mieux, faire ensemble alors même que les actions de nos détracteurs se multiplient.*

Les pages qui suivent témoignent du travail accompli en 2013 et qui se poursuit en 2014. Rome ne s'étant pas bâtie en un jour, nous avançons avec patience et fermeté, convaincus de la légitimité et de la validité de nos arguments. Les mois qui viennent présagent de changements profonds et nous espérons que par notre action, l'hydroélectricité s'inscrira durablement dans le mix énergétique français, pour toutes les vertus que nous lui connaissons.

Anne Penalba
Présidente

4 France Hydro Électricité

5 Au service des adhérents

5 Au-delà des services, une mission essentielle :
anticiper l'avenir

6 Un engagement responsable, des positions crédibles

6 Une éthique et des valeurs communes

7 Une organisation structurée

8 Les chiffres clés

9 2013 : Les temps forts

10 2013 : l'année des records pour l'hydroélectricité

10 Les dossiers « énergie »

12 Les dossiers « environnement »

14 Les autres grands dossiers

15 Le débat transition énergétique

16 La Convention pour le développement
d'une hydroélectricité durable

16 Le programme R&D anguilles

16 Projet Restor Hydro

17 La veille législative
et les dossiers juridiques

19 France Hydro Électricité en actions

24 France Hydro Électricité et ses adhérents

25 Répondre à vos questions,
écouter et s'enrichir de vos témoignages
et expériences

26 Vous informer

27 Se rencontrer

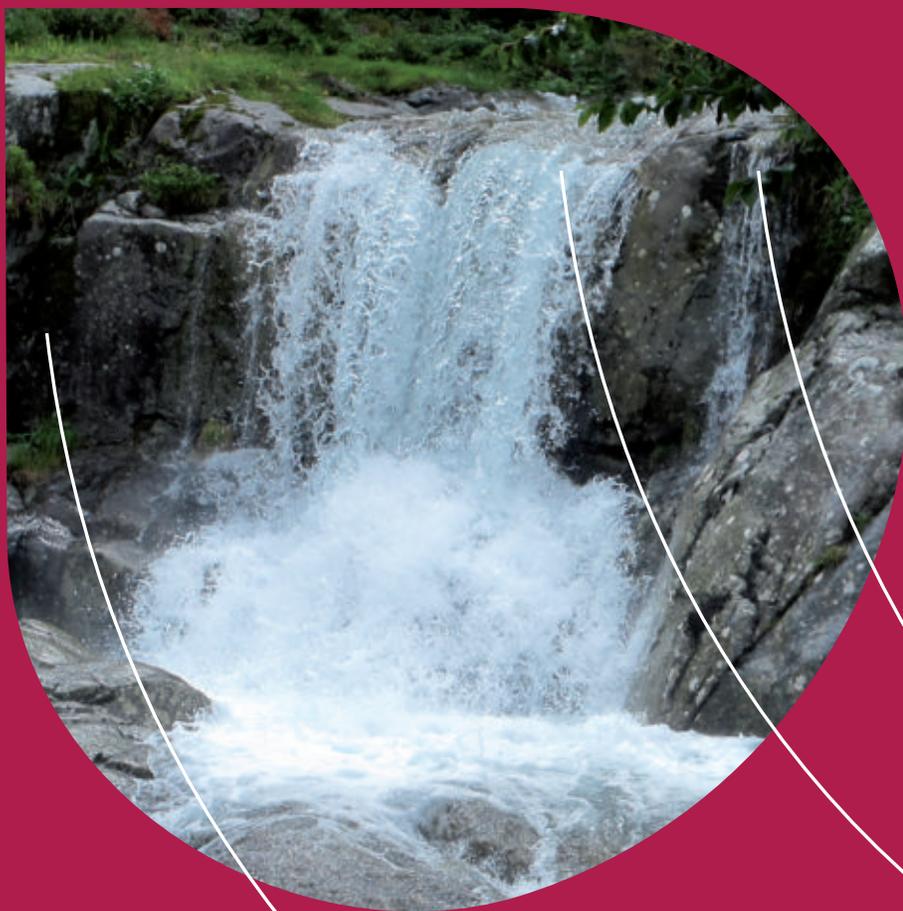
28 Bilan et perspectives

28 Quel bilan ?

29 Que peut-on attendre de 2014 ?

30 Glossaire

France Hydro Électricité



Au service des adhérents

Le syndicat apporte à ses adhérents une information régulière sur l'actualité et les enjeux de la filière principalement au moyen de ses lettres d'information mensuelle "Flash Infos", semestrielle "Interflash", de son site internet www.france-hydro-electricite.fr, partiellement en accès réservé, lors des Rencontres France Hydro Electricité, de l'Assemblée Générale ou des nombreuses réunions régionales d'échanges et d'information. Chaque adhérent peut aussi compter sur le soutien des autres producteurs impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité dans les instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne peut plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents : Jean-Marc Lévy, délégué général ; Xavier Casiot, Responsable système électrique ; Véronique Lelièvre, responsable de la communication (puis Aurélie Dousset en 2014) ; Nathalie Hien, Responsable des services généraux et Bridget Petit, chargée de mission Restor Hydro. Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir des petits producteurs en France. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE), le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) ou l'European Small Hydro Association (ESHA). France Hydro Électricité suit attentivement la mise en œuvre sur le terrain des textes et des engagements négociés et obtenus. Cette nécessité de vision à long terme est d'autant plus importante à tenir, eu égard aux incertitudes de la politique énergétique française et européenne.



Une approche globale et sur mesure

France Hydro Électricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à plus ou moins long terme. En 2013, nous avons entre autres bataillé contre la révision des classements des cours d'eau au cas par cas, bassin par bassin, toujours dans le meilleur intérêt des petits producteurs. Nous avons multiplié les recours contentieux et gracieux. Nous avons identifié le potentiel hydroélectrique pour mettre en évidence l'impact des nouveaux classements...



Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques. Son acceptabilité, et par la même sa réalité, sont à ce prix.

Notre activité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires, notamment la directive cadre sur l'eau et celle fixant les objectifs européens en matière d'énergie renouvelable, qui exprime l'ambition d'atteindre une part de 20 % de notre électricité consommée issue de moyens de production renouvelables. En France, cette part atteint 17 % et le pays s'est fixé l'objectif de 23 %, l'un des plus ambitieux en Europe.

Nous n'atteindrons ce résultat qu'en mobilisant tous nos moyens de production. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ainsi que la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable, ont fixé à la filière **un objectif de développement de la production de 3 TWh nets supplémentaires d'ici 2020**. Aussi modeste que cela puisse paraître, il s'agit là d'un vrai défi.

En augmentant les débits réservés à compter de 2014, la France va perdre 2 à 4 TWh de production hydroélectrique : cela portera à 7 TWh l'effort de production supplémentaire à réaliser. Cela ne pourra être atteint que grâce à des centrales respectueuses de la qualité des milieux aquatiques et un volontarisme de l'État, toutes administrations confondues.

Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Un fonctionnement transparent

En 2013, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois et le bureau 7 fois.

Après la lecture du rapport du trésorier, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 a arrêté à 58 755 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans (2016), les mandats d'administrateurs de Christine Etchegoyhen, Anne Pénalba, Christophe Boizard, Serge Clerens (successeur de Claude Girard), Frédéric Jouval et Alexandre Laroque. Daniel Besson succède, quant à lui, à Georges Braud jusqu'au terme de son mandat.

Xavier Casiot a changé de "titre" pour mieux tenir compte de ses responsabilités au sein du syndicat : Responsable système électrique et production.

Après deux années passées à orchestrer la communication de France Hydro Electricité, Véronique Lelièvre a quitté son poste en octobre 2013 afin de poursuivre de nouvelles aventures professionnelles. Recrutée fin 2013, sa remplaçante, Aurélie Dousset, prendra ses fonctions le 6 janvier 2014.

Responsable notamment de la gestion comptable du syndicat, Nathalie Hien a souhaité poursuivre sa montée en compétences et sera en charge, à compter de 2014, de la gestion des salaires du syndicat. Elle évoluera vers un poste de Responsable des Services Généraux.



Une organisation structurée

Un Conseil d'administration de 15 membres et 6 membres honoraires

Administrateurs membres du Bureau

Anne Pénalba
HYDRO C
Présidente

Hugues Albanel
HYDROWATT / UNIT-E
Vice-Président

Daniel Besson
GEG

François Collombat
SHEMA
Vice-Président

Christine Etchegoyhen
FORCES MOTRICES DE GURMENÇON

Daniel Farges
EURL ECODOR
Trésorier

Ghislain Weisrock
CNR
Vice-Président

Administrateurs

Gil Adisson
PYREN / CHCR

Dominique Blaise
STÉS HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS
ET MOULIN BARLET

Christophe Boizard
CENTRALES SGI

Jérôme Dubois
SHEM SARL

Serge Clerens
SHEM SA

Frédéric Jouval
EAL JOUVAL

Alexandre Laroque
ENERGIALYS

Jean-Philippe Reiller
EREMA (puis H4e)

Membres honoraires

Maurice Morello †
FILATURE D'OSSAU
Président d'honneur

Jean-Pierre Catalan
Secrétaire honoraire

Jean-Marie Cerutti

Jean-Louis Richard

Jean-François Larrue

Marcel De Langhe †

Un réseau de délégués et de représentants actifs en régions

Délégués régionaux

André Dubois
Producteur
Auvergne

Vincent Ferry
Producteur
Auvergne

Paul Laurent
Producteur
Auvergne

Jean-François Rémy
Producteur
Grand Est

Richard Rodier
Producteur
Eure, Seine-Maritime

Représentants UFE en comités de bassin

Hugues Albanel
Seine-Normandie

Christine Etchegoyhen
puis Isabelle Jouval
Adour-Garonne

Jean-François Rémy
Rhin-Meuse

Jean-Pierre Simard
Loire-Bretagne

Une équipe à l'écoute

Permanents

Jean-Marc Lévy
Délégué général

Xavier Casiot
*Responsable système
électrique et production*

Véronique Lelièvre
*Responsable communication
(puis Aurélie Dousset en 2014)*

Nathalie Hien
*Responsable des Services
Généraux*

Bridget Petit
*Chargée de mission
Restor Hydro*

Les chiffres-clés

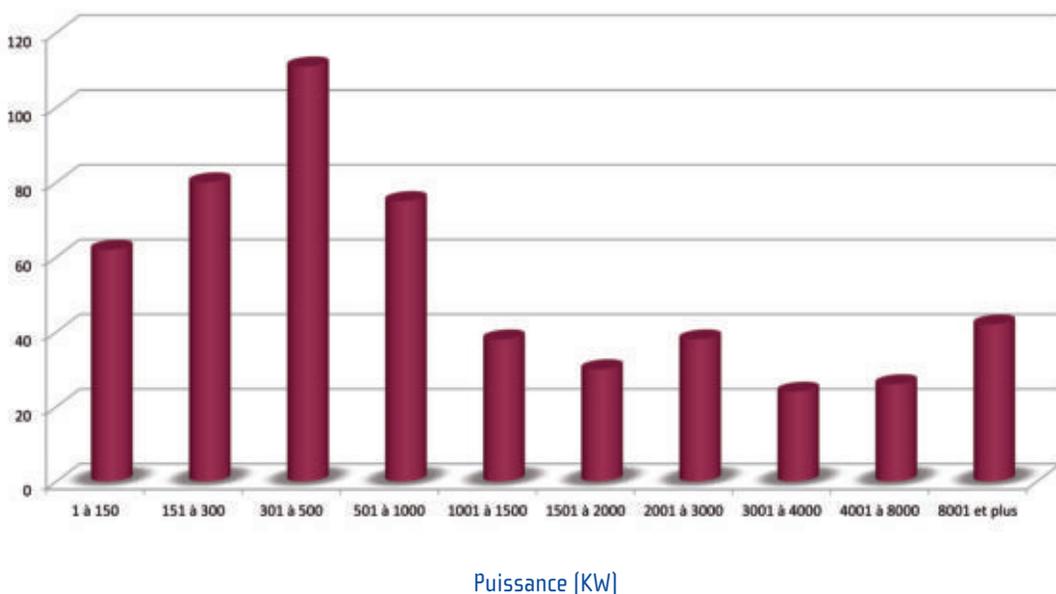
- Fin 2013, France Hydro Électricité représente **526 centrales** réparties sur tout le territoire français.
- Ces centrales représentent une **puissance installée cumulée de 4 300 MW** environ.
- France Hydro Électricité, c'est aussi **111 adhérents prestataires de services, bureaux d'étude, turbiniers, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers.**
- Nous pouvons également compter sur le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.

France Hydro Électricité a pour ambition de mettre tout en œuvre pour que le secteur de la petite hydroélectricité puisse contribuer à atteindre le plus rapidement possible l'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). C'est-à-dire l'augmentation de la production hydroélectrique de 3 TWh net / an au plus tard en 2020 en France. Même inscrit dans la PPI, il faut nous battre au quotidien pour maintenir cet objectif de développement.

8

Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



2013 : les temps forts



2013 : l'année des records pour l'hydroélectricité

2013 a été marquée à la fois par une progression globale de la part des énergies renouvelables et la plus forte hausse en volume de la production hydraulique de la décennie (18,7 %). Elle restera également dans les mémoires pour avoir connu un épisode exceptionnel de prix spot négatifs le dimanche 16 juin. Evènement rare, les prix négatifs peuvent survenir lors des creux de consommation, en raison de d'une surcapacité conjoncturelle du marché.

Les dossiers « énergie »

Les contrats d'obligation d'achat et l'évolution des mécanismes de soutien

> Question sur la définition de la puissance installée

Le décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 définit la puissance installée d'une installation de production d'électricité comme la somme des puissances électriques unitaires maximales des machines électrogènes, soit la puissance inscrite sur les plaques machines. Cette définition est aujourd'hui problématique à de multiples égards. D'une part pour la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui cherche à empêcher la perte de production liée au phénomène du bridage des machines pour des raisons d'optimisation économique. D'autre part, pour EDF Obligation d'Achat qui cherche à lutter contre la fraude à la CSPE en sanctionnant ceux qui bénéficieraient injustement d'un tarif d'obligation d'achat.

Nous avons tenté d'expliquer à la DGEC et à EDF OA la réalité technique des installations hydroélectriques et pourquoi la puissance indiquée sur la machine ne peut donner qu'une indication approximative de ce que la centrale peut réellement produire au point de livraison.

Concernant le contrôle des installations :

A EDF OA, nous avons suggéré de procéder à un contrôle à posteriori des installations, sur la base des données de comptage par ERDF afin de s'assurer que le tarif dont bénéficie le producteur est conforme à la production injectée sur le réseau. Cependant, suite aux échanges difficiles entre les

producteurs réunis au sein du SER, EDF OA et la DGEC, Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, a missionné le Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGEIET) pour réaliser une étude sur le contrôle des installations sous obligation d'achat « en vue de la mise en place d'une procédure de contrôle efficace et rigoureuse des installations ». Au travers du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), France Hydro Electricité a notamment proposé de retenir la puissance active maximale mesurée au point de livraison au lieu de la puissance maximale d'injection. Le rapport final du CGEIET est attendu courant 2014.

Concernant l'effet de seuil du tarif H07 et le bridage des machines à 400 kW :

Nous avons été parmi les premiers à signaler à la DGEC cet effet pervers de l'effet de seuil du tarif H07 sur la production. Dans son rapport sur l'hydroélectricité, présenté devant l'Assemblée Nationale en avril, Marie-Noëlle Battistel, recommandait de supprimer l'effet de seuil à 400 MW du contrat H07. « Alors que l'intérêt du contrat « rénovation » devrait être d'accroître le productible des sites déjà équipés – compte tenu de la difficulté qu'il y a à créer de nouveaux sites –, en réalité, les exploitants sont incités à limiter le gain de capacité pour ne pas dépasser la barrière des 400 kW. » Consulté par la DGEC dans le cadre de ce rapport, France Hydro Electricité a formulé des propositions pour neutraliser l'effet de seuil. Ce dossier reste d'actualité en 2014 mais la révision programmée des mécanismes de soutien n'incite pas à l'action sur ce sujet.

> L'évolution des mécanismes de soutien aux EnR en France et en Europe

Partant du constat que le marché énergétique français est bâti sur un modèle qui n'a pas anticipé les évolutions du système électrique ni l'émergence des énergies renouvelables, le Ministère de l'Écologie a souhaité consulter les acteurs impliqués dans le développement des énergies renouvelables sur une évolution des mécanismes de soutien.

Annoncée dans le cadre de la loi de Transition Énergétique, cette réforme devrait s'articuler autour de 2 axes principaux : « adapter les énergies renouvelables au marché » et « adapter le marché aux enr ». Sa mise en œuvre est prévue pour être progressive et non rétroactive. Elle se déroule en parallèle

de la réflexion lancée par la Commission Européenne sur un nouveau règlement d'encadrement des aides d'état, dont font partie les mécanismes de soutien. Nos craintes vis-à-vis de ce nouveau règlement sont multiples : d'une part, il pourrait assimiler l'hydroélectricité à une source d'énergie dite « déployée » (1 à 3 % de la production d'électricité en Europe) et, d'autre part, il prévoirait d'organiser des appels d'offre pour les projets supérieurs à 1 MW.

Initiée fin 2013, cette consultation a mobilisé France Hydro Electricité à la fois dans le cadre des réflexions de l'UFE et du SER mais surtout en interne. Cruciale pour le devenir de la petite hydro, cette consultation a donné lieu à la création d'un groupe de travail dédié au sein du syndicat.

Production et réseau

> Des offres compétitives pour l'alimentation des auxiliaires

En parallèle de notre action visant à maintenir les contrats d'obligation d'achat, nous avons pris l'initiative de travailler avec les acteurs de marché en vue d'optimiser les contrats de fourniture pour les auxiliaires. Pour rappel, depuis août 2011, EDF avait imposé de ne plus traiter dans le contrat d'obligation d'achat l'énergie consommée par les auxiliaires hors période de production. En janvier, après rédaction d'un cahier des charges, nous avons initié une consultation des fournisseurs d'électricité afin qu'ils mettent à disposition des producteurs adhérents un contrat type de fourniture des auxiliaires à des conditions privilégiées. Parmi les quatre fournisseurs ayant répondu à la consultation, deux propositions se sont démarquées notamment pour la simplicité de leur fonctionnement et leur pertinence économique : celles d'E.on et d'Hydronext. Nous avons donc invité la vingtaine de producteurs (pour une puissance totale de 300 MWh) intéressés à se rapprocher de l'opérateur de leur choix pour contractualiser leur demande. Afin d'accompagner les producteurs intéressés jusqu'au bout de la démarche, nous avons également confirmé auprès d'EDF les modalités de résiliation des contrats verts sans pénalités, pour motif de résiliation anticipée.

> Finalisation des S3REnR

Prévus par la loi Grenelle II et précisés par le décret du 20/04/12, les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) ont été finalisés en 2013 avec la publication des schémas des régions Midi-Pyrénées et Auvergne. Au nombre de six, ils doivent définir les lignes ou postes électriques à renforcer ou à créer pour atteindre les objectifs fixés par les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), le coût prévisionnel de ces ouvrages et une mutualisation du coût des ouvrages à construire entre producteurs d'électricité renouvelable. Dès 2012, nous nous sommes inquiétés de l'incertitude pesant sur les nouveaux coûts de raccordement liés aux S3REnR. Compte tenu des multiples oppositions au projet, le ministère de l'Écologie lançait en février un groupe de travail sur le sujet visant à mettre autour de la table toutes les parties prenantes. Le sujet est resté d'actualité tout au long de l'année dans le cadre du débat transition énergétique et se poursuit en 2014.

Dans le cadre des débats orchestrés par le Ministère, France Hydro Electricité s'est associée au Syndicat des Énergies Renouvelables pour dénoncer les surcoûts injustifiés imputés aux producteurs et qui mettent en péril de nombreux projets. Nous avons notamment insisté sur le rôle essentiel de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), garant de la transparence des coûts de raccordement. Le projet de loi de programmation sur la transition énergétique, présenté en décembre lors de la 1ère réunion de la commission spécialisée du Conseil National de la Transition Énergétique, évoquait entre autres « *des évolutions des SRCAE et des PCET avec une articulation national-local, une simplification, ainsi que la modernisation de la gouvernance de la distribution électrique, sans remise en cause de la péréquation* ». Le calendrier prévoit une présentation de la loi au printemps 2014 pour être discutée durant l'été et une conclusion pour la fin de l'année.



Les dossiers « environnement »

La révision des classements des cours d'eau et le potentiel hydroélectrique

> Une action de lobbying sans précédent

Depuis plus de 2 ans, la révision des classements des cours d'eau est un sujet au cœur des préoccupations du syndicat. Cependant, en dépit de nos multiples actions auprès des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et du Ministère pour dénoncer la mise en œuvre bâclée de la procédure de révision, les classements ont été arrêtés dans 4 bassins sans que nous ayons pu effectivement nous faire entendre.

Afin de mieux nous faire entendre des politiques sur cette problématique et les difficultés engendrées à notre filière, nous avons souhaité nous faire accompagner par Comfluence, une société de conseil en communication spécialisée sur les problématiques d'influence. Nous avons travaillé ensemble sur une large série de rendez-vous auprès d'interlocuteurs clés à l'Élysée, Matignon, au Ministère du redressement productif, de sénateurs, de députés et de différentes associations (Maires de France, Régions de France...) de tous bords politiques. Au final, plus d'une vingtaine de rendez-vous ont été organisés.

> L'aboutissement de l'étude sur le potentiel

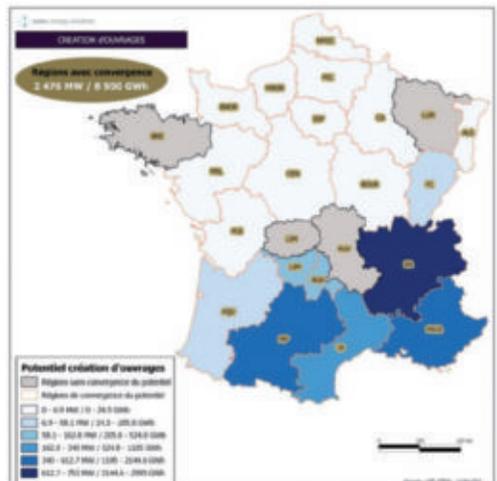
Dans le cadre de la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable, un lourd travail de normalisation des méthodes d'évaluation du potentiel de création de nouveaux sites ou d'équipement de seuils existants a été mené par la DGEC, la DEB, les DREAL et les producteurs (fédérés autour de l'UFE). Dès 2011, France Hydro Electricité avait œuvré en faveur de cette étude et l'avait même initiée.

Ce travail de convergence a consisté à confronter les études existantes menées par les DREAL et l'UFE afin d'accorder l'ensemble des parties prenantes sur un chiffre de potentiel qui reste théorique (ne tient pas compte dans le classement ni de la faisabilité technique ni économique).

Publiée en novembre par la Direction de l'énergie du Ministère, l'étude de convergence établit le **potentiel hydroélectrique global à 11,7 TWh (5,5 TWh en petite hydroélectricité)**, dont 10,3 TWh en sites vierges et 1,4 TWh en sites existants.

Elle révèle que **71 % de ce potentiel est impacté par le classement des cours d'eau en liste 1**, remettant de fait en question l'objectif de 3 TWh nets de production supplémentaire à horizon 2020. Rappelons qu'il ne tient pas compte du potentiel sur seuils de moins de 2 mètres et de moins de 100 kW de puissance installée qui représente un gisement non négligeable mais qui ne pouvait pas être identifié avec les méthodes informatiques utilisées. Néanmoins, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et la Direction Générale de l'Eau et du Climat (DGEC) sont restées sourdes à la demande de l'UFE d'attendre la finalisation de l'étude de convergence avant que les Préfets de bassin ne signent les arrêtés de classement.

12



> Les recours au niveau des bassins

Loire-Bretagne

Sans renoncer au dialogue et à la concertation, France Hydro Électricité a déposé un **premier recours contentieux** contre l'arrêté de classement du préfet de bassin de Loire Bretagne. Rappelons que ce bassin était le premier à avoir arrêté les nouveaux classements de cours d'eau.

Rhin Meuse

Nous avons déposé un **recours gracieux** qui préserve nos droits de déposer un recours contentieux pendant deux mois.

Seine Normandie

Dans ce bassin, nous avons déposé un **recours contentieux**. En parallèle, nous avons déposé une **question prioritaire de constitutionnalité** (QPC) dans laquelle nous demandons au Conseil Constitutionnel de déclarer inconstitutionnel l'article L214-17 du code de l'environnement (qui fonde juridiquement les classements), au motif que cet article porte, selon nous, atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Si le Conseil Constitutionnel nous donnait raison, soit nous reviendrions aux anciens classements, soit les nouveaux classements seraient maintenus le temps de procéder à une nouvelle consultation. Cette QPC suit son cours début 2014.

Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse

A l'issue de la consultation institutionnelle, force est de constater que notre action menée avec détermination et le soutien de nombreux adhérents a porté ses fruits. De très nombreux avis négatifs (ou demandes de dérogations pour la petite hydroélectricité) ont été rendu sur les projets de classements dans ces deux bassins.

En Rhône-Méditerranée-Corse

A la veille du vote en Comité de bassin, la DREAL a consenti à quelques ajustements et déclassements en liste 1 mais uniquement pour les plus grands projets. Estimant cette décision inéquitable et injustifiée, à la fois sur le plan scientifique et politique, nous avons demandé aux représentants UFE en Comité de bassin de s'abstenir lors du vote pour approuver les classements de cours d'eau. Suite à la publication le 11 septembre des arrêtés de

classement en Rhône-Méditerranée-Corse, nous avons donc déposé notre **4^{ème} recours**. Ce recours, qui ne compte pas moins de 60 pages questionnant à la fois la légalité externe et interne des arguments, est le fruit d'un lourd travail qui a mobilisé beaucoup de compétences, de temps et d'expertise.

En Adour Garonne

Nous avons obtenu de la DREAL qu'elle procède à quelques déclassements, libérant ainsi un potentiel de 0,5 TWh environ. En réaction aux arrêtés de classement publiés le 9 novembre, nous avons fait le choix de ne pas déposer de recours dans ce bassin mais de sauvegarder et développer le potentiel que nous avons difficilement réussi à libérer. Nous avons toutefois sollicité une expertise scientifique formelle des réservoirs biologiques et des cours d'eau en très bon état qui impactent des projets ou du potentiel hydroélectrique. Ceci afin de libérer le potentiel qui aurait été injustement condamné, sans remettre en cause les classements justifiés sur le plan écologique.

> Les cours d'eau classés liste 2

Parallèlement à nos différentes actions en faveur de la concrétisation du potentiel hydroélectrique, France Hydro Electricité a initié un groupe de travail consacré aux modalités de mise en conformité des ouvrages classés en liste 2 afin de répondre concrètement aux attentes de nos adhérents producteurs confrontés à cette nouvelle réglementation. Mettant à contribution les participants de la Convention ainsi que le bureau d'études Setec, ce groupe, réuni pour la première fois fin 2013, s'est fixé, entre autres objectifs, la création d'un guide afin d'aider les producteurs dans la mise en conformité des ouvrages dans les 5 ans. La finalité du guide est également de cadrer les demandes de l'administration, de façon à éviter erreurs et dérives déjà constatées sur le terrain. Approuvé par Albi Schmitt, Directeur Adjoint de l'eau et de la biodiversité à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ce projet de guide, copiloté par les producteurs et l'Administration, est toujours en cours en 2014.

Les autres grands dossiers



14



La Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable

Le comité de suivi de la Convention

Créée en 2010 dans le cadre du Grenelle Environnement, la Convention réunit autour de l'administration les producteurs d'hydroélectricité, les associations et fondations de protection de l'environnement ainsi que celles en faveur des énergies renouvelables et l'association des pêcheurs professionnels en eau douce. Le Comité s'est réuni à deux reprises en avril et octobre.

Un projet de label pour les centrales

En dépit de notre démarche volontariste en faveur du projet de label des centrales hydroélectriques, la démarche n'aboutit pas. Rappelons qu'il s'agit d'un sujet suivi par SOS Loire Vivante dans le cadre d'un groupe de travail dédié créé en 2005.

Le suivi du parc hydroélectrique

Nous avons poursuivi nos travaux avec la DGEC pour réaliser un suivi du parc hydroélectrique. Ceci en vue de disposer d'éléments concrets qui permettraient de suivre la trajectoire des + 3 TWh et les pertes de productible dues aux exigences environnementales.

Le programme R&D anguilles

Pour répondre aux objectifs de restauration des stocks d'anguilles fixés par l'Union européenne, la France s'est engagée dans un plan de gestion visant à agir sur chacun des facteurs de déclin de l'espèce. Sur le volet "ouvrages", le Ministère en charge du Développement durable a initié en 2011 un programme de recherche & développement multi-partenarial, réunissant l'Ademe, l'Onema et cinq acteurs français de l'hydroélectricité : la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, France Hydro Électricité, GDF Suez et la Société Hydroélectrique du Midi.



Etude complémentaire à l'action 11 du programme R&D anguilles

Cette étude est le dernier chantier en cours du programme sur lequel France Hydro Electricité était engagé. A l'occasion d'une réunion organisée en novembre au Centre d'Etudes Aérodynamiques et Thermiques (CEAT) de l'université de Poitiers, les chercheurs et le Pôle écohydraulique de l'Onema ont présenté les derniers résultats de leurs recherches et ont donc clos le programme de R&D. Cette réunion nous a notamment donné l'occasion d'évoquer les retours d'expérience que vous nous avez communiqués sur les difficultés de dégrillage, les pertes de charge exponentielles en fonction du colmatage des grilles fines, le débit transitant tout l'année dans les passes à dévalaison ainsi que des conséquences économiques en jeu.

Il a été décidé d'initier un retour d'expérience sur les prises d'eau mises en conformité à l'aide de plans de grilles fines en sollicitant la contribution de producteurs.

Le projet Restor Hydro

Redonner vie aux anciens moulins

Le projet RESTOR Hydro (Renewable Energy Sources Transforming Our Regions), cofinancé par l'agence de la commission européenne (IEE) dans le cadre de la transition énergétique, a pour objectif de réhabiliter un grand nombre de sites parmi les milliers de moulins à eau et chaussées non productifs à travers l'Europe. France Hydro Electricité, en partenariat avec la Fédération des Moulins de France, mène le projet pour la France. Bridget Petit est responsable du projet.

En avril, RESTOR Hydro lançait l'appel à candidature pour les sites pilotes auquel 18 projets à travers la France ont candidaté. Les critères de sélection étant nombreux et complexes, la sélection des 3 sites pilotes est toujours d'actualité début 2014. A l'issue du projet, en mai 2015, trois sites pilotes (24 en Europe) devraient avoir finalisé la création de leur coopérative, achevé un business plan, un plan technique et fait la demande des permis nécessaires à la réhabilitation.

Les journées Restor Hydro/Auxilium

Les 14 et 15 septembre, RESTOR Hydro organisait avec l'association Auxilium34, Moulins de l'Hérault (FDMF), deux journées de présentation des nombreux foulons, martinets, papeteries, moulins à grain et anciennes centrales hydro-électriques de la commune de Bédarieux (34) depuis longtemps mis hors service et oubliés. Au total, plus de 200 personnes avaient répondu présents parmi lesquels de nombreux représentants d'associations culturelles et des développeurs d'énergies renouvelables. A cette occasion, Bridget Petit a pu expliquer le projet RESTOR Hydro.



La veille législative et les dossiers juridiques

Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydro-électricité, assiste le syndicat et ses adhérents sur les problématiques juridiques et législatives dont la complexité croissante nécessite une expertise réelle.

Loi de finance 2014

Outre une réduction de l'ordre de 500 millions d'euros du budget du Ministère de l'Écologie, ce texte prévoit de prendre en compte les coûts de portage de la dette au titre de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) exposés par EDF jusqu'au 31 décembre 2012. Il met également en place un schéma pérenne de prise en compte, pour l'avenir, des frais financiers qui pourraient incomber à EDF et aux autres distributeurs d'électricité en cas de décalage dans le versement de la compensation des charges de service public qu'ils supportent.

Nous avons soutenu, dans le cadre de nos travaux avec le SER, un amendement de la loi visant à exonérer de taxe foncière les nouvelles installations hydroélectriques pendant 10 ans. Cette proposition n'a malheureusement pas été entendue à ce jour mais nous la maintiendrons.

Loi d'habilitation à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises

Dans le cadre du chantier de simplification administrative et réglementaire souhaité par le Président de la République, nous avons porté deux mesures de simplification qui nous semblaient pertinentes à expérimenter dans le cadre des projets hydroélectriques : le certificat de projet et l'autorisation unique. Ces arguments avaient été préalablement préparés avec les professionnels réunis au sein du SER.

Nous avons proposé un amendement au projet de loi visant à préciser que le certificat de projet, qui vise l'accélération et la sécurisation des procédures, pourra être délivré aussi bien pour des travaux sur des installations existantes que pour un projet économique neuf. En effet, les travaux nécessitant des autorisations administratives sont eux aussi porteurs d'emploi et d'activité économique. Concernant l'autorisation unique, nous avons proposé d'intégrer les installations hydroélectriques, qui font partie des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant du régime de l'autorisation de la nomenclature "Eau" du code de l'environnement, dans le champ de l'expérimentation des autorisations uniques. Votée en décembre, la loi a pris en considération nos deux propositions.

Seules les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon ont manifesté leur intérêt pour participer à l'expérimentation dans les départements Savoie, Lozère, Gard, et Hérault. Le SER a donc prévu de solliciter les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Auvergne et PACA pour les sensibiliser sur l'importance d'une telle mobilisation pour des départements à fort potentiel tels que les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, le Cantal et les Hautes-Alpes. Nous leur avons également proposé d'ajouter l'Ariège à la liste.



Le projet de réforme des autorisations hydroélectriques

Appuyés par l'UFE et le SER, nous avons plaidé, sans succès, pour un report de ce projet de réforme après les débats sur la transition énergétique et les états généraux de modernisation du droit de l'environnement.

A défaut d'être entendus, nous avons participé avec l'aide juridique de Bernard Kieffer au groupe de travail organisé par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

Nous avons insisté sur un certain nombre de points essentiellement liés à notre volonté :

- d'unifier les procédures,
- de supprimer certains éléments du dossier de demande d'autorisation,
- de supprimer les demandes en concurrence susceptibles d'intervenir jusque dans le mois qui suit la clôture de l'enquête publique (pour les chutes sur le domaine pluri fluvial),
- de supprimer les délais spécifiques aux autorisations hydroélectriques pour leur appliquer les délais réduits de la législation Eau,
- de faire supprimer la pratique non réglementaire des pré-dossiers.

Ce projet reste en cours en 2014...

L'élaboration des programmes FEDER

Nous avons adressé pendant l'été un courrier aux Présidents des Conseils Régionaux dans le cadre de l'élaboration par les régions des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période de programmation (2014-2020). Sachant que les régions seront tenues de concentrer la majeure partie de leur dotation sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la compétitivité des PME ainsi que l'innovation, nous leur avons demandé de veiller à ce que les projets hydroélectriques soient inscrits dans la liste des projets susceptibles d'être aidés financièrement.



De nombreuses autres interventions

- Loi Brottes
- Loi de modernisation de l'action publique
- La Charte de l'Environnement
- La trame verte et bleue
- L'obligation de motivation des décisions administratives individuelles
- L'avant-projet de loi de décentralisation (énergie et gestion des milieux aquatiques)



France Hydro Electricité en actions



Ces douze derniers mois ont été l'occasion pour le syndicat à la fois d'initier un certain nombre d'actions en faveur de la petite hydroélectricité, mais également d'être partie prenante d'événements et d'occasions propices à évoquer notre filière. Rétrospective de l'année 2013 :

Janvier

> Assemblée Générale Hydro BV et réunion régionale

Le 28 janvier, l'Assemblée Générale d'Hydro BV était l'occasion de rencontrer et d'échanger avec plus de 60 producteurs et fournisseurs. Cette rencontre nous a permis de répondre aux nombreuses questions des producteurs présents mais également de donner la parole à des interlocuteurs externes et des industriels adhérents afin d'enrichir la réunion.



Février

> Pédagogie sur la petite hydroélectricité auprès des étudiants

Le 6 février, à l'occasion d'une journée dédiée aux énergies renouvelables organisée à l'Université de Cergy Pontoise (95), France Hydro Electricité présentait devant une cinquantaine d'étudiants les principes de fonctionnement et les avantages de la petite hydroélectricité, aux côtés d'autres acteurs des énergies renouvelables.

> Colloque du Syndicat des Énergies Renouvelables

Le 7 février, le 14^{ème} Colloque du SER réunissait près de 1 000 participants venus écouter notamment les interventions de Delphine Batho, ministre de l'Écologie et Peter Altmaier, ministre fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature

et de la Sureté Nucléaire. A cette occasion était présentée l'étude sur l'emploi dans la filière hydro à laquelle France Hydro Electricité a contribué au sein du SER. Par ailleurs, l'annuaire des fabricants et fournisseurs de la filière hydroélectrique française, réalisé en partenariat avec le SER, était rendu disponible en ligne le 7 février à l'occasion de leur colloque annuel.

Mars

> Mise en ligne du logiciel CDC Extrat

Mis au point par France Hydro Electricité, ce logiciel a été créé en vue de simplifier pour les adhérents la lecture des courbes de charge adressées par ERDF et de faciliter la préparation de leur facturation (traitement et mise en forme des données recueillies pour archiver et imprimer les récapitulatifs mensuels de production). Il a été remis à jour tout au long de l'année sur vos conseils et propositions afin de vous offrir le meilleur service possible.

> Conférence sur la petite hydroélectricité à Mende à l'initiative de la CCI

Organisée le 21 mars à l'initiative de la CCI, cette conférence sur la petite hydro était l'occasion pour l'Onema et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Lozère de présenter le potentiel hydroélectrique local en se basant sur le SRCAE Languedoc Roussillon. France Hydro Electricité y était représenté.



> Action de lobbying d'ESHA au parlement européen

En marge de son Assemblée Générale, ESHA organisait le 26 mars au Parlement européen un dîner sur le thème « rencontre avec la petite hydro » en présence de nombreux eurodéputés et fonctionnaires de la Commission Européenne et auquel France Hydro Electricité a participé.



> Publication de 6 fiches thématiques sur l'hydroélectricité

Nous avons contribué avec ESHA à la création de 6 fiches d'information sur l'hydroélectricité présentées à Bruxelles à l'occasion d'un colloque organisé par Eurelectric, l'union de l'industrie de l'électricité en Europe. Ces fiches mettent en valeur l'ensemble des atouts de l'hydroélectricité et son potentiel de développement, tant en énergie qu'en puissance, ces fiches ont été l'occasion de faire passer les bons messages aux différentes directions de la commission européenne (Energie, Environnement, Recherche, Climat...).



Avril

> Les Rencontres France Hydro Electricité

Les 9 et 10 avril, les 6^{èmes} Rencontres de France Hydro Electricité rassemblaient à Grenoble plus de 300 producteurs et visiteurs venus rencontrer 61 fournisseurs et acteurs de marché. Désormais incontournable, ce rendez-vous donne lieu à des échanges fructueux dans un contexte professionnel et convivial et permet de faire le point sur les sujets qui touchent la filière : continuité écologique, transit sédimentaire et passe à poissons, transition énergétique...

Dans le cadre des Rencontres, nous organisons le 10 avril une table ronde sur « La place de la petite hydroélectricité dans la transition énergétique française » qui réunissait les producteurs de petite hydro, EDF, le SER, l'UFE, Tenerrdis, également en présence de Claire Cécile Garnier, adjointe au chef du Bureau des milieux aquatiques au Ministère de l'Ecologie, Antoine Peillon, chef du bureau de la production électrique à la DGEC et par vidéoconférence, Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère et Gilles Strappazon, Conseiller général du canton de Vizille et Maire de Saint Barthélemy de Séchilienne.

Cette table ronde nous a permis d'exposer aux représentants du Ministère le dynamisme de la filière à la fois en termes d'emplois, de potentiel énergétique et de recettes publiques, chiffres à l'appui. M. Strappazon est quant à lui intervenu pour souligner l'importance de l'hydroélectricité pour sa commune. Nous avons également pu souligner les freins au développement de la filière grâce au témoignage concret de certains adhérents qui se heurtent à des oppositions difficilement justifiables.

21



Avril

> Forum des Moulins producteurs et Assemblée générale VPH-07

Le 20 avril se tenaient parallèlement le 1^{er} Forum des moulins producteurs organisée à Landun l'Ardoise et l'Assemblée Générale de l'association pour la Valorisation du Patrimoine Hydraulique ardéchois (VPH-07). Alors que Jean-Marc Levy participait à une table ronde sur le thème « Moulins producteurs d'énergie, produire dans le contexte actuel » dans le cadre du Forum, Jacques Etienne représentait France Hydro Electricité dans le cadre de l'AG de VPH-07.



Mai

> Assemblée Générale UPEA et réunion régionale

L'Assemblée Générale de l'UPEA était l'occasion le 31 mai de nous rendre à Tarbes pour rencontrer et discuter avec les adhérents locaux. Devant plus de 75 participants, moitié producteurs, moitié fournisseurs, Anne Pénalba a fait le point sur les grands dossiers d'actualité et répondu aux interrogations de l'assistance. La journée s'est conclue sur une présentation de Migradour (association pour la restauration des poissons migrateurs du bassin de l'Adour) qui a fait un état précis des relevés concernant les anguilles, les saumons, l'alose ou encore la lamproie marine, ainsi que des perspectives d'avenir.

> Colloque UFE « Atouts de la filière & Développement de son potentiel »

Ouvert par F. Brottes et animé par P. Rocher, le colloque de l'UFE du 22 mai rassemblait autour d'une table ronde Marie-Noëlle Battistel, Martin Arnould (WWF), Jean-Baptiste Séjourné (UFE, GDF SUEZ), Anne Pénalba, Jean-Charles Galland (SER, EDF), Antoine Pellion (DGEC) et Claire-Cécile Garnier (DEB). Aux 80 personnes présentes dans la salle, Anne Pénalba a rappelé les atouts énergétiques de l'hydroélectricité, la diversité des installations et de la production, les progrès environnementaux réalisés depuis 30 ans et la volonté des acteurs de bien faire. Elle a également réitéré la demande de déclassement des réservoirs biologiques porteurs de 4 TWh de potentiel.



> Colloque « L'hydroélectricité en France : quels enjeux ? »

Invitée par Hervé Gaymard, Député et Président du Conseil Général de Savoie, Anne Pénalba intervenait le 28 mai à la 1ère table ronde du colloque sur le thème « hydroélectricité et territoire, quelle intégration socio-environnementale ? » et défendait avec fermeté l'intégration environnementale de la petite hydro, sa place dans le mix énergétique français et l'importance de la Convention pour le développement. En dépit de leurs arguments défavorables vis-à-vis de l'hydro, les représentants de France Nature Environnement (FNE) ont néanmoins reconnu les progrès accomplis ces dernières années en matière d'intégration environnementale (transit piscicole).

Septembre

> Journée hydroélectricité de l'Association Bourgogne Energies Renouvelables

Organisée le 27 septembre à Genlis avec le soutien de l'Ademe Bourgogne et du Conseil Régional de Bourgogne, cette journée a donné l'occasion à Jean-Marc Lévy de prendre la parole sur les thèmes de la valorisation de la production, le potentiel en Bourgogne et la mise en œuvre des classements. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes, la plupart porteurs d'un projet d'installation de très petites centrales hydroélectriques sur les nombreux seuils de la région. La journée se poursuivait avec la visite de la centrale du GAEC du Pré Couvent (turbine Francis pour 38 kW) à Tart l'Abbaye.



Octobre

> Formation Ifore sur la police en matière d'énergie hydraulique

France Hydro intervenait le 1^{er} octobre dans le cadre de la formation « police en matière d'énergie hydraulique appliquée à la petite hydraulique et son contexte » organisée à Paris par l'Ifore pour le compte des agents du ministère du Développement durable. Lors de ce rendez-vous annuel, France Hydro Electricité a présenté les principes de fonctionnement d'une centrale hydroélectrique ainsi que les enjeux de développement et les aspects plus techniques de manière pédagogique afin de toucher un public néophyte.



Novembre

> Sondage sur la mise en conformité des ouvrages

France Hydro Electricité proposait à ses adhérents récemment engagés dans des travaux de mise en conformité de leurs ouvrages de répondre à un sondage. Les réponses obtenues d'une quarantaine de centrales ont permis de dresser un premier état des lieux et d'observer que les difficultés ne sont peut-être pas celles que l'on pense.



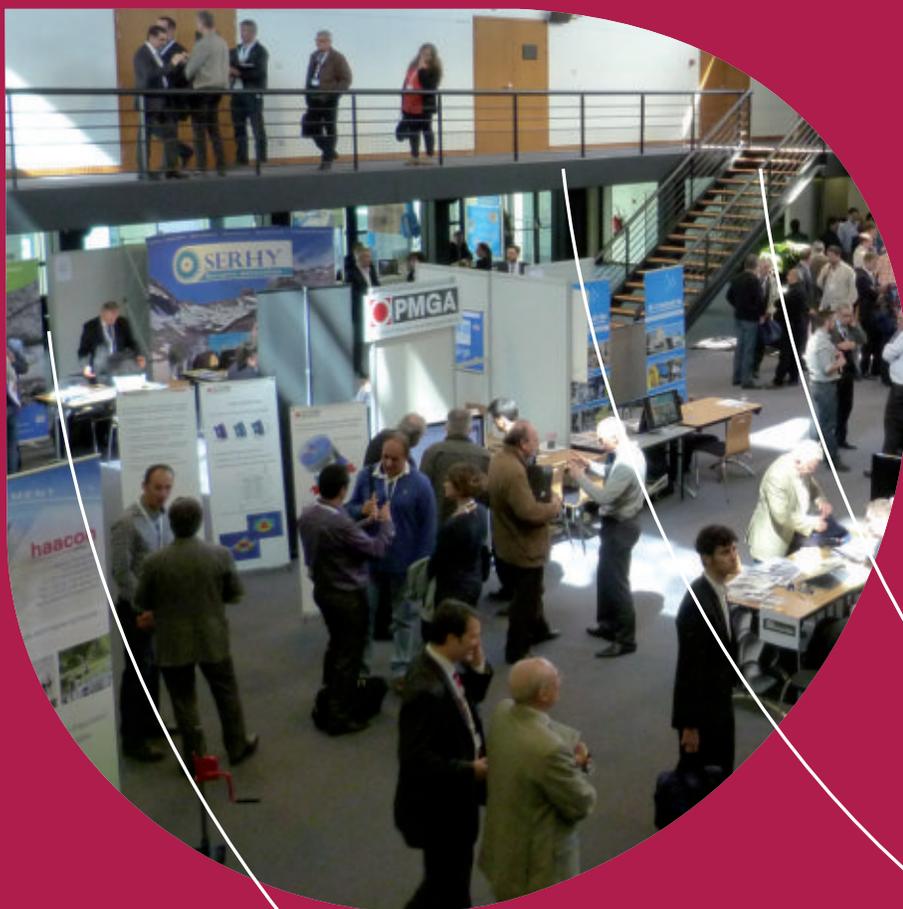
23

Décembre

> Focus sur la petite hydroélectricité dans L'Usine Nouvelle

Nous avons saisi l'opportunité de faire paraître un publiereportage dans la revue professionnelle L'Usine Nouvelle du 5 décembre 2013 dans les cahiers Publiscope Energie Environnement. Intitulé « La petite hydroélectricité au cœur de la transition énergétique », cet article nous a permis de faire valoir nos arguments dans une nouvelle forme de tribune.

France Hydro Électricité et ses adhérents



Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel aux membres de l'UFE ou à des conseils spécialisés. Comme chaque année, nous avons adressé la veille réglementaire ISO 14001 aux certifiés et aux adhérents en démarche.

Le service aux adhérents est toujours très actif grâce, notamment, à Xavier Casiot, plus particulièrement chargé des relations avec les producteurs et de Jean-Marc Lévy qui répond aux questions juridiques, assisté par l'expertise de Bernard Kieffer.

Leur travail a représenté, en 2013 :

- **220 réponses écrites** aux adhérents ;
- **200 courriers et mails** aux administrations, EDF, courriers de portée générale pour la profession, etc. ;
- **des heures d'échanges téléphoniques** pour la défense, le renseignement et l'information des adhérents mais aussi l'écoute et l'information mutuelle sur ce que vivent quotidiennement les producteurs dans leurs échanges avec l'administration et les usagers de l'eau ;

Voici quelques exemples de sujets traités : Environnement plus que l'énergie

- Problèmes de raccordement, de comptage
- Energie réactive : technique, avenants, etc.
- CARD i : modalités de mise en œuvre, de mise aux standards en vigueur des installations électriques
- Application de l'arrêté rénovation, augmentation de puissance
- Problèmes d'indexation des contrats
- Aide au montage de dossier pour le développement de projets : évaluation de productible, dossiers administratifs, conseils relationnels avec les acteurs, etc.
- Suivi des dossiers de renouvellement d'autorisation
- Identification et mise en relation avec des fournisseurs

Et quelques exemples de sujets juridiques traités avec l'aide de Bernard Kieffer :

- Activité globale de veille sur doctrine et jurisprudence hydro (JO, AJDA, Journ'Eau, Gest'Eau et autres revues).
- Notion de taux d'étagement dans certains SAGE
- Avis sur la situation juridique des aménagements (droits fondés en titre et droits autorisés), Conseils pour les échanges avec les DDT notamment sur les écartements de grilles
- Fin de concession et biens de retour
- Refus d'augmentation de puissance par le préfet
- Notion de préjudice écologique
- Servitudes de marchepied
- Avis sur des projets de règlement d'eau
- Accès aux aménagements en l'absence de propriété des rives
- Modalités de restitution du débit réservé
- Panneaux de signalisation pour le franchissement des ouvrages par les canoës-kayaks
- Régime de vérification périodique des ponts-roulants
- DUP et mise en servitude légale
- Mise en servitude du passage d'une conduite forcée
- Franchissement des ouvrages par des engins nautiques non motorisés
- Analyse de l'efficacité du dispositif de franchissement par les poissons
- Détermination du module d'un cours d'eau dont le débit est influencé par des artifices amont
- Règlement d'eau de divers SAGE
- Assiette fiscale de l'IFER
- Modalités de résiliation d'un abonnement à EDF
- Turbinage d'eau potable
- Renouvellement des concessions
- Travaux en canal d'amenée, différences entre entretien régulier, curage et dragage
- Abrogation de droits fondés en titre
- Servitudes légales pour l'implantation d'une conduite forcée.
- Possibilité de contestation contentieuse d'un SAGE
- Expertise judiciaire suite à la destruction des grilles

Vous informer

Huit Flash Infos

Huit Flash Infos ont été adressés cette année à plus de 600 adhérents afin de vous tenir informés le plus régulièrement possible de toutes les actualités qui touchent nos activités et des travaux que conduit le syndicat.



L'Interflash

Le semestriel de France Hydro Électricité prend peu à peu l'étoffe du magazine d'information sur la petite hydroélectricité. Il donne un aperçu complet et exhaustif de toutes les actions menées sur six mois sur les dossiers règlementaires, les relations avec les instances politiques, les avancées et les voies de progrès. Il raconte aussi, avec les mots de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans les centrales, les « histoires » des projets, les innovations qui font notre force.

26

Sur la toile

> Un site Internet fonctionnel au service de tous

Outil du quotidien, le site Internet vous donne accès à une sélection d'articles de presse sur les thématiques qui vous touchent, l'agenda des événements du syndicat et de la filière, l'annuaire des professionnels, la rubrique petites annonces (achat/vente de matériel ou de centrale, offre/recherche d'emploi)... L'accès réservé aux adhérents donne accès notamment aux grilles de tarifs par contrat et, bien sûr, à toutes les ressources et les connaissances de France Hydro Électricité sur les dossiers d'actualité (potentiel, classement, contrats, veille juridique, etc.). 200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



> Côté réseaux sociaux

Les incontournables comptes Twitter et Facebook sont aussi alimentés quotidiennement de toutes les informations concernant la filière, les centrales, le secteur de l'énergie. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 1 100 abonnés sur Twitter.



Se rencontrer

L'Assemblée générale

Le Puy-en-Velay accueillait le 22 juin l'Assemblée Générale de France Hydro Electricité. Plus de 130 adhérents nous ont fait l'honneur de leur présence et ont participé à la fois à ce rendez-vous d'importance dans la vie du syndicat et à une réunion d'échanges et d'information sur les sujets d'actualité du moment (classement des cours d'eau, débat sur la transition énergétique, contrats d'obligation d'achat...). Afin de conclure cette journée en beauté, les centrales du moulin Navant à Lavoûte-sur-Loire et Le Vert à Retournac nous ont aimablement ouvert leurs portes afin de nous faire découvrir leur fonctionnement.



Les réunions régionales

A la rencontre des adhérents, 3 rendez-vous ont été organisés en région en 2013 à Cabries, Luxeuil les Bains et Paris. Rassemblant de 20 à 80 participants en moyenne, ces rencontres, au plus près des adhérents, sont essentielles pour échanger ensemble sur les préoccupations qui occupent la filière mais également pour maintenir nos liens d'amitié. Elles offrent également l'occasion de visiter des centrales locales, de participer à des présentations techniques d'adhérents professionnels ou de rencontrer des associations localement actives dans notre secteur.



Bilan et perspectives



2013 Quel bilan ?

Chaque année délivre son lot de réussites et d'échecs, de concrétisations et de frustrations. Cette année 2013 nous a tous éprouvés à de multiples égards. Multiplication des demandes de mises en conformité, parfois incohérentes, incertitudes vis-à-vis des conditions de rachat de l'énergie produite, difficultés dans le suivi des procédures administratives...

Il n'est plus seulement demandé aux producteurs de petite hydroélectricité de produire une énergie propre et renouvelable, il leur est désormais demandé une expertise technique, énergétique, environnementale, juridique, légale, comptable... Pour autant, nous ne retrouvons pas ce même niveau de compétence chez nos interlocuteurs.

Cependant, et heureusement, tout n'est pas noir ! Nous sommes régulièrement contactés par de nouveaux porteurs de projets qui croient en l'hydroélectricité et souhaitent rejoindre la filière, en dépit des difficultés qui se dressent devant eux. Régulièrement. Nous sommes heureux d'entendre que les rapports que vous entretenez sur le terrain avec vos interlocuteurs et autres usagers des rivières peuvent être constructifs et amicaux. Nous constatons que vous êtes de plus en plus nombreux chaque année à participer aux réunions en région et à plébisciter les événements organisés par France Hydro Electricité.

Indéniablement, des changements sont en cours, à plus ou moins longue échéance. Notre filière est vouée à évoluer au gré des volontés européennes et nationales. Tout au long de l'année, le syndicat s'est organisé pour être partie prenante des débats. Les membres du conseil d'administration ont été largement mis à contribution pour renforcer notre présence partout où cela nous a semblé nécessaire. Dans toutes les instances où nous sommes intervenus, dans tous les groupes de travail auxquels nous avons participé, nous avons porté la bonne parole sur les atouts de la petite hydroélectricité.

Cependant, le chemin reste long à parcourir et les efforts nombreux à fournir pour faire connaître la petite hydroélectricité pour ce qu'elle est : une énergie indispensable au réseau résolument tournée vers l'avenir. C'est l'une de nos missions au quotidien de discuter, argumenter, écrire, résumer, batailler... pour une meilleure connaissance de notre filière !



Que peut-on attendre de 2014 ?

Un certain nombre de chantiers initiés en 2013, et dont l'issue est incertaine, restent d'actualité en 2014. Par ailleurs, nous l'avons constaté en 2013, un changement au sein du Ministère peut repousser les échéances des dossiers en cours, jusqu'à considérablement modifier les perspectives d'avenir.

Nous constatons, depuis quelques années, une tendance à la complexification des sujets qui touchent la filière. 2013 n'a pas dérogé à la règle et 2014 en prend le chemin ! Afin d'apporter des réponses pertinentes aux problématiques sur lesquelles nous sommes consultés et mener à bien les projets au service de nos adhérents, nous sommes de plus en plus régulièrement amenés à faire appel à des compétences externes au syndicat. Force est de constater que les contraintes environnementales, qui pèsent de façon exponentielle sur l'hydroélectricité, nécessitent une expertise spécifique. Peut-être devons-nous envisager dans un avenir proche de nous armer de ces compétences environnementales pour être en mesure d'apporter les arguments contradictoires indispensables à la prise en compte de notre point de vue.

Ceci d'autant plus que, non content de subir les incertitudes du droit français, nous sommes également assujettis aux évolutions de la législation européenne en matière d'énergie et d'environnement. Pour être réalistes, nos réflexions d'avenir, sur le court terme comme sur le long terme, doivent prendre en considération cette double législation. A l'heure où nous écrivons,

ni l'Europe ni la France n'ont encore statué sur le devenir du mix énergétique et du poids des énergies renouvelables en perspective des objectifs fixés. La loi de Transition Energétique, reportée au gré des successions de gouvernements, semble être enfin sur le point d'aboutir, pour le meilleur ou pour le pire...

Ce que nous savons par contre avec certitude, c'est que notre lutte pour donner à la petite hydroélectricité la place qu'elle mérite est loin de prendre fin. C'est pourquoi nous devons rester à la fois engagés, soudés et déterminés face aux enjeux qui se présentent à nous. Le syndicat n'a cessé de grandir à la fois en nombre et en maturité ces dernières années. Nos moyens et nos stratégies s'adaptent progressivement en conséquence et nous réfléchissons à de nouvelles solutions pour nous faire entendre plus encore.

Preuve en est notre question prioritaire de constitutionnalité. Après avoir franchi la première étape du Conseil d'Etat, notre QPC est désormais entre les mains du Conseil Constitutionnel, la plus haute juridiction de notre pays.

Sans nous mentir, reconnaissons que les défis sont nombreux en 2014, peut-être même plus encore qu'en 2013. Soyez convaincus que nous sommes à vos côtés pour les relever. Notre rôle est également d'être à l'avant-garde pour permettre à la petite hydroélectricité de s'inscrire durablement dans un futur propice aux énergies renouvelables. Et c'est dans ce sens que nous travaillons, chaque jour, pour un avenir plus propre...

Glossaire

CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGEJET	Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
CNTE	Conseil National de la Transition Énergétique
CODOA	Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Energies Renouvelables
ESHA	European Small Hydropower Association
FDMF	Fédération des Moulins de France
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FNPF	Fédération Nationale de Pêche Française
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IGF	Inspection Générale des Finances
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
OA	Obligation d'Achat
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLTE	Projet de Loi Transition Énergétique
PPI	Programmation pluriannuelle des investissements
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RTE	Réseau de transport d'électricité
S3RenR	Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SER	Syndicat des Energies Renouvelables
SHF	Société Hydrotechnique de France
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
UFE	Union Française d'Electricité

Comité de rédaction : Anne Pénalba, Jean-Marc Levy, Aurélie Dousset, Xavier Casiot
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - Tous droits réservés

juin 2014

France Hydro Électricité

66, rue La Boétie, 75008 Paris

Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23

Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr

www.france-hydro-electricite.fr

[twitter.com@FranceHydroElec](https://twitter.com/FranceHydroElec)

www.facebook.com/francehydroelectricite



France Hydro Électricité

66, rue La Boétie, 75008 Paris

Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23

francehydro@france-hydro-electricite.fr

www.france-hydro-electricite.fr